



Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue le huit (8) avril deux mille dix-neuf (2019), à 19h00, sous la présidence de monsieur Patrice Desgagne, maire, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 1026, chemin des Coudriers, Isle-aux-Coudres.

SONT PRÉSENTS :

- . Patrice Desgagne, maire
- . Violette Bouchard, conseillère siège #1
- . Viateur Tremblay, conseiller siège #2
- . Luc Desgagnés, conseiller siège #3
- . Frédéric Boudreault, conseiller siège #4
- . Johanne Fortin, conseillère siège #5
- . Noëlle-Ange Harvey, conseillère siège #6

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : . Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

#2019-04-115 – Ouverture de la séance

À 19h03, le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

#2019-04-116 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Johanne Fortin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 8 avril 2019, de garder le varia ouvert et de rayer l'article 7.1 pour ceux qui auraient eu la mauvaise version de l'ordre du jour.

Ordre du jour de la séance ordinaire du 8 avril 2019

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal du 11 mars 2019
- 1.4. Autorisation de paiement des comptes de mars 2019
- 1.5. Correspondances
- 1.6. Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres : Organisme non consolidé aux états financiers
- 1.7. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2018
- 1.8. Harmonisation de la convention de travail des employés de la municipalité à la *Loi sur les normes du travail*
- 1.9. Commandite à l'organisme Diabète Charlevoix
- 1.10. Contribution financière à l'organisme Microcrédit Charlevoix pour le programme Développement entrepreneurial par le Fonds insulaire (DÉFI) 2018-2019
- 1.11. Entériner la participation au 24^e Gala de la réussite du Centre d'études collégiales en Charlevoix
- 1.12. Dépôt d'une demande d'un contribuable – Révision ou abolition de la réglementation concernant le colportage
- 1.13. Dépôt du rapport périodique au 31 mars 2019
- 1.14. Appui moral à la Chambre de commerce de Charlevoix pour l'évènement Rendez-vous Acadie-Québec 2020

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1. Service incendie - Achat d'un réservoir d'aluminium

- 2.2. Appel d'offres pour services professionnels en architecture – Caserne incendie
- 2.3. Signature de l'entente concernant le fonctionnement d'un service de premiers répondants de Niveau 1

3. TRANSPORT

- 3.1. Appel d'offres pour services professionnels – Stabilisation des berges sur le chemin de la Bourroche (sinistre 27 novembre 2018)
- 3.2. Achat de signalisation routière
- 3.3. Emplois saisonniers aux travaux publics

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1. Achat d'un diffuseur pivotant
- 4.2. Mandat à Viridis Environnement – Recyclage des biosolides municipaux des étangs aérés
- 4.3. Comité environnement école Saint-Pierre – Dépôt des requêtes

5. AMÉNAGEMENT/URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 5.1. Avis de motion concernant l'adoption du règlement #2019-06 intitulé « *Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage dans le but d'agrandir la zone M-08 à même la M-09 (caserne) et d'autoriser la classe d'usage service de réparation dans la zone IA-04* »
- 5.2. Adoption du premier projet de règlement #2019-06 intitulé « *Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage dans le but d'agrandir la zone M-08 à même la M-09 (caserne) et d'autoriser la classe d'usage service de réparation dans la zone IA-04* »

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1. Tarif d'inscription au camp de jour municipal
- 6.2. Commandite à l'organisme Sport-Action Isle-aux-Coudres - Activité hockey 2019
- 6.3. Commandite à l'organisme Sport-Action Isle-aux-Coudres - Opération Glou-Glou
- 6.4. Commandite à Les Productions Euphorie et autorisation d'installer une affiche à la sortie du traversier
- 6.5. Aménagements autorisés à la Halte du Pilier – Demandes de Suroît aventure Inc.
- 6.6. Paiement de l'aide au fonctionnement – Moulins de l'Isle-aux-Coudres
- 6.7. Bibliothèque municipale – Nomination et reconnaissance des bénévoles

7. DÉPÔT DES RAPPORTS

Aucun

8. VARIA

9. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

#2019-04-117 – Adoption du procès-verbal du 11 mars 2019

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019.

#2019-04-118 - Autorisation de paiement des comptes de mars 2019

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu unanimité d'adopter les comptes payés et à payer du mois de mars 2019 au montant de 76 231.55 \$.

**MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES
COMPTES PAYÉS MARS 2019**

Masse salariale	14 658.18 \$
Patrice Desgagne (salaire maire)	1 500.29 \$

Johanne Fotin (salaire conseillère)	1 500.29 \$
Noëlle-Ange Harvey (salaire conseillère)	1 300.29 \$
Viateur Tremblay (salaire conseiller)	950.29 \$
Violette Bouchard (salaire conseillère)	900.29 \$
Luc Desgagnés (salaire conseiller)	1 500.29 \$
Frédéric Boudreault (salaire conseiller)	1 500.29 \$
Éric Dufour (remboursement frais de déplacement)	65.14 \$
Ancrange Isle-aux-Coudres	100.00 \$
Restaurant Chez Ti-Coq	483.18 \$
Croix-Rouge Canadienne	188.87 \$
Train de Charlevoix	1 000.00 \$
Table Agro-Touristique de Charlevoix	129.00 \$
Société de l'Assurance automobile du Québec	4 949.78 \$
TV-CO (Adhésion 2019)	125.00 \$
Coop Fédérée	981.43 \$
Centre d'Études Collégiales de Charlevoix (Gala 2019)	200.00 \$
Association des Chefs Sécurité Incendie	626.61 \$
Bell Mobilité	135.50 \$
VISA	3 561.50 \$
Pétro-Canada	385.04 \$
Pétroles Irving	419.83 \$
Hydro Québec	824.33 \$
Caisse Populaires Desjardins (RVER)	1 615.64 \$
Revenu Canada (remises mars 2019)	3 122.73 \$
Revenu Québec (remises mars 2019)	7 453.61 \$
SOUS-TOTAL :	50 177.40 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC	
Bell Canada	82.14 \$
Hydro Québec	4 261.12 \$
SOUS-TOTAL :	4 343.26 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'ÉGOUT	
SOUS-TOTAL :	0.00 \$
COMPTES À PAYER	
Aubé Ancil Pichette & Associés	5 748.75 \$
Bureauthèque Pro (photocopies)	261.34 \$
CAUCA (avril, mai et juin 2019)	558.78 \$
Centre de prévention du Suicide de Charlevoix	10.00 \$
Claudine Hovington	41.98 \$
Communication Charlevoix Inc.	53.98 \$
CRSBP (Réseau Biblio)	738.68 \$
Énergie et Ressources naturelles	24.00 \$
Excavation Guylain Tremblay	183.96 \$
Excavation de l'Isle	2 566.82 \$
Les Extincteurs Charlevoix	99.16 \$
Garage D.L. Enr	242.01 \$
GFFM Leclerc	143.72 \$

Gilbert Dufour pompier (remboursement frais déplacement)	87.39 \$
Laurie Boutet (naissance bébé Éléonore Dufour, 27 mars 2019)	250.00 \$
Librairie Baie St-Paul	231.68 \$
Lico Imprimeur	91.98 \$
MRC Charlevoix	30.24 \$
Quincaillerie Castonguay	1 525.73 \$
Quincaillerie Dufour	312.95 \$
Réal Huot	3 029.15 \$
R.M. Leduc & Cie	157.64 \$
Valère d'Anjou (café)	66.00 \$
SOUS-TOTAL :	16 455.94 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
Eurofins Environex	308.00 \$
Suez	3 939.54 \$
Quincaillerie Castonguay	116.24 \$
Quincaillerie Dufour	891.17 \$
SOUS-TOTAL :	5 254.95 \$
GRAND TOTAL : 76 231.55 \$	

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière

Correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de correspondance reçue depuis la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 mars 2019.

Étant donné qu'elle occupe un emploi temps partiel et saisonnier aux Moulins de l'Isle-aux-Coudres, la conseillère Johanne Fortin souhaite se retirer de la discussion concernant la résolution suivante portant le numéro #2019-04-119.

#2019-04-119 – Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres : Organisme non consolidé aux états financiers

Considérant que l'organisme les Moulins de l'Isle-aux-Coudres était considéré comme un organisme sous contrôle municipal, donc les états financiers de cet organisme étaient consolidés aux états financiers de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres;

Considérant qu'à la lumière de la réévaluation des critères des organismes sous contrôle municipal, il apparaît clairement que cet organisme n'en est pas un;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Frédéric Boudreault, secondé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu majoritairement de ne plus considérer l'organisme les Moulins de l'Isle-aux-Coudres comme un organisme sous contrôle municipal et de ne plus consolider les états financiers des Moulins de l'Isle-aux-Coudres aux états financiers de la municipalité de L'Isle-aux-coudres, et ce, à compter de l'année financière 2018.

#2019-04-120 – Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2018 et du rapport du vérificateur externe

Il est résolu unanimement de déposer le rapport financier de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018 ainsi que le rapport financier consolidé du vérificateur externe préparé par la firme Aubé Anctil Pichette et Associés, comptables professionnels agréés, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.

#2019-04-121 – Harmonisation de la convention de travail des employés de la municipalité à la Loi sur les normes du travail

Considérant que le 1^{er} janvier dernier sont entrées en vigueur de nouvelles modifications à la *Loi sur les normes du travail*;

Considérant que ces règles sont d'ordre public et qu'elles doivent être respectées par tous les employeurs;

Considérant que les employés de la municipalité sont régis par une convention de travail, laquelle est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020;

Considérant que la municipalité souhaite arrimer la convention ci-dessus décrite aux nouvelles dispositions de la loi, et ce, afin de ne pas créer d'ambiguïté;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu unanimement ce qui suit :

. d'adopter rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 la convention de travail modifiée des employés de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020, telle qu'elle sera déposée aux archives de la municipalité et de déposer ladite convention auxdites archives;

. que le maire ou le maire suppléant soient, et ils le sont par les présentes, autorisés à signer ladite convention de travail pour et au nom de la municipalité et à exécuter toutes les démarches requises pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

#2019-04-122 – Commandite à l'organisme Diabète Charlevoix

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu unanimement d'accorder la somme de 100,00 \$ à l'organisme Diabète Charlevoix à l'occasion de son 5 @ 7 bénéfice du 27 avril prochain. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2019-04-123 – Contribution financière à l'organisme Microcrédit Charlevoix pour le programme Développement Entrepreneurial par le Fonds insulaire (DEFi) 2018-2019

Il est proposé par la conseillère Johanne Fortin et résolu unanimement de payer la contribution financière de la municipalité concernant l'entente DÉFi 2018-2019 à Microcrédit Charlevoix, anciennement Cercles d'emprunt de Charlevoix, au montant de 3 000,00 \$ couvrant les frais d'opération tels que budgétés. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2019-04-124 – Entériner la participation au 24^e Gala de la réussite 2019 du Centre d'études collégiales en Charlevoix

Considérant que les élus municipaux ont tous été consultés avant le 22 mars 2019 afin de répondre à l'invitation dans les délais;

Considérant que le conseil municipal trouve important de valoriser l'effort scolaire en participant à l'évènement;

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu unanimement de participer financièrement au 24^e Gala de la réussite 2019 du Centre d'études collégiales de Charlevoix qui aura lieu le mercredi, 24 avril 2019, à 19h30, au Domaine Forget, par la mention **BRONZE**, au coût de deux cents dollars (200,00 \$), et de mandater monsieur le maire, Patrice Desgagne, afin de remettre personnellement une bourse sur la scène lors du gala. Par la présente, la dépense, tous les frais de déplacement qui y sont inhérents de même que leur paiement sont autorisés.

#2019-04-125 – Dépôt d'une demande d'un contribuable – Abolition ou révision de la réglementation concernant le colportage

Il est résolu unanimement de déposer la demande reçue d'un contribuable, par courriel, le 13 mars 2019, d'abolir le colportage sur le territoire de la municipalité.

#2019-04-126 – Dépôt du rapport périodique au 31 mars 2019

Il est résolu unanimement de déposer officiellement le rapport financier périodique de la municipalité pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2019.

#2019-04-127 – Appui moral à la Chambre de commerce de Charlevoix pour l'évènement Rendez-vous Acadie-Québec 2020

Il est proposé par la conseillère Johanne Fortin et résolu unanimement d'appuyer moralement la Chambre de commerce de Charlevoix pour sa mise en candidature pour l'octroi de l'organisation de l'évènement Rendez-vous Acadie-Québec 2020 sur le territoire de Charlevoix.

#2019-04-128 – Appui moral au Club de motoneiges de l'Isle-aux-Coudres

Il est proposé par le conseiller Frédéric Boudreault et résolu unanimement d'appuyer moralement le Club de motoneiges de l'Isle-aux-Coudres dans sa demande d'aide financière à la Fédération des clubs de motoneiges du Québec pour l'achat d'une nouvelle surfaceuse puisque la municipalité reconnaît que la pratique de la motoneige est une activité hivernale importante pour le développement de son territoire.

#2019-04-129 – Appui moral à l'évènement *UN CERTAIN REGARD, sur les traces de Pierre Perrault*

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu unanimement d'appuyer moralement la création de l'évènement *UN CERTAIN REGARD, sur les traces de Pierre Perrault* qui se veut un colloque international qui se déroulerait annuellement sur L'Isle-aux-Coudres et qui rendrait hommage au cinéaste.

#2019-04-130 – Service incendie - Achat d'un réservoir d'aluminium

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu unanimement de faire fabriquer un réservoir d'aluminium 3/16 d'épaisseur pouvant contenir de la mousse de type *foam pro*, par G.F.F.M. Leclerc inc., au coût de 975,00 \$ plus taxes. Par la présente, le dépense et son paiement sont autorisés.

#2019-04-131 – Appel d'offres pour services professionnels en architecture – Caserne incendie

Considérant que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres souhaite procéder à la construction d'une nouvelle caserne incendie située dans son périmètre urbain situé au Nord de son territoire (Saint-Bernard);

Considérant qu'il y a lieu de mandater une firme d'architecture pour la réalisation des plans et devis et la surveillance de ces travaux;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Johanne Fortin et résolu à unanimement ce qui suit :

. **LANCER** un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat de services professionnels en architecture pour la confection de plans et devis et la surveillance des travaux concernant le projet de construction d'une nouvelle caserne incendie sur le territoire de la municipalité;

. **NOMMER** madame Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de responsable de cet appel d'offres.

#2019-04-132 – Signature de l'entente concernant le fonctionnement d'un service de premiers répondants de Niveau 1

Considérant la résolution #2016-02-65 concernant la mise en marche du service de premiers répondants de Niveau 1;

Considérant la résolution #2018-06-221 concernant la nomination de monsieur Stéphane Boudreault, à titre de responsable du service de premiers répondants;

Considérant le projet d'entente concernant le fonctionnement d'un service de premiers répondants de Niveau 1 soumis par le Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de la Capitale-Nationale;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu unanimement de nommer le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou secrétaire-trésorière adjointe afin de signer l'entente qui a été soumise concernant le fonctionnement d'un service de premiers répondants de Niveau 1 qui a été soumis par le Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de la Capitale-Nationale, laquelle est déposée aux archives.

#2019-04-133 – Appel d'offres pour services professionnels en ingénierie – Stabilisation des berges sur le chemin de la Bourroche (sinistre du 27 novembre 2018)

Considérant que le 27 novembre 2018 l'emprise du chemin de la Bourroche a été endommagé;

Considérant que la municipalité, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, a procédé à des travaux temporaires d'urgence en décembre 2018, en installant des blocs de béton aux endroits endommagés afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'aggravation à l'infrastructure routière;

Considérant que les travaux permanents doivent être réalisés avant la fin de l'année 2019, selon l'entente conclue avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu unanimement ce qui suit :

. **LANCER** un appel d'offres sur invitations pour l'octroi d'un contrat de services professionnels en ingénierie pour la confection de plans et devis et la surveillance des travaux concernant le projet de stabilisation permanente des berges sur le chemin de la Bourroche (sinistre du 27 novembre 2018), auprès de deux (2) firmes d'ingénierie, lequel sera préparé par madame Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière en collaboration avec le service d'ingénierie de la MRC de Charlevoix;

. **NOMMER** madame Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de responsable de cet appel d'offres.

#2019-04-134 – Achat de signalisation routière

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu unanimement d'acheter divers produits de signalisation routière auprès de Signal services Inc., le tout selon la soumission portant le numéro 20481, au montant de 1 218,40 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2019-04-135 - Emplois saisonniers aux travaux publics

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu unanimement ce qui suit :

. d'afficher une (1) offre d'emploi saisonnier au service de la voirie et des travaux publics, pour une période d'environ quatre (4) mois, s'échelonnant approximativement des mois de mai à août inclusivement, le tout selon les conditions discutées en séance de travail du conseil municipal;

. d'afficher une (1) offre d'emploi saisonnier au service de la voirie et des travaux publics, pour une période d'environ huit (8) semaines, s'échelonnant approximativement des mois de la Saint-Jean-Baptiste à la mi-août, le tout selon les conditions discutées en séance de travail du conseil municipal;

. d'afficher les offres d'emploi sur les babillards municipaux, dans les principaux commerces, sur le site Internet de la municipalité, sur la page Facebook de la municipalité et à la télévision communautaire;

. de convoquer les candidats retenus en entrevues, lesquelles seront faites par mesdames Violette Bouchard et Johanne Fortin, conseillères attitrées aux ressources humaines, monsieur Jean-Marie Perron, responsable de la voirie et des travaux publics, et un membre du personnel administratif;

. que la date limite pour poser une candidature soit le vendredi, 26 avril 2019, à 16h00.

#2019-04-136 – Achat d'un diffuseur pivotant

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu unanimement d'acheter un diffuseur pivotant auprès de HUOT, au coût de 1 348,71 \$ taxes incluses. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2019-04-137 – Mandat à Viridis Environnement – Recyclage des biosolides municipaux des étangs aérés

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu unanimement de mandater Viridis Environnement pour le recyclage des biosolides du traitement des eaux de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres, selon la soumission produite le 10 décembre 2018 au coût de 6 800,00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2019-04-138 – Comité environnement école Saint-Pierre – Dépôt des requêtes

Il est unanimement résolu de déposer les requêtes environnementales du comité environnement de l'école Saint-Pierre qui ont été remises aux membres du conseil municipal à l'occasion de la marche mondiale pour le climat du 15 mars 2019.

#2019-04-139 – Avis de motion concernant l'adoption du règlement #2019-06 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage dans le but d'agrandir la zone M-08 à même la M-09 (caserne) et d'autoriser la classe d'usage service de réparation dans la zone IA-04 »

La conseillère Noëlle-Ange Harvey donne avis qu'elle présentera à un point ultérieur de la présente séance ordinaire un premier projet de règlement pourvoyant à la modification du règlement de zonage #2009-08 dans le but :

- d'agrandir la zone M-08 à même la zone M-09 dans le secteur de Saint-Bernard sur le chemin de la Traverse afin de faciliter l'implantation de la nouvelle caserne incendie, à proximité de l'usine de traitement d'eau potable;
- d'ajouter la classe d'usage 64 « service de réparation » aux usages autorisés dans la zone IA-04 sur le chemin de la Traverse où se trouvent les bâtiments industriels liés, autrefois, à l'exploitation de la tourbière.

Une copie du premier projet de règlement numéro 2019-06 a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance d'adoption dudit projet de règlement.

#2019-04-140 – Adoption du premier projet de règlement #2019-06 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage dans le but d'agrandir la zone M-08 à même la M-09 (caserne) et d'autoriser la classe d'usage service de réparation dans la zone IA-04 »

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Coudres a adopté un règlement numéro 2009-08 intitulé « *Règlement de zonage* » pour l'ensemble de son territoire, que ce règlement est entré en vigueur le 11 juin 2009 et qu'il peut faire l'objet de modifications;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Coudres peut modifier son *règlement de zonage* ainsi que ses modifications subséquentes conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres estime qu'il y a lieu d'agrandir la zone M-08 à même la zone M-09 dans le secteur de Saint-Bernard afin de faciliter l'implantation de la nouvelle caserne incendie près de l'usine de traitement d'eau potable;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres estime qu'il y a lieu d'ajouter la classe d'usage 64 « service de réparation » aux usages autorisés dans la zone IA-04 où se trouvent les bâtiments industriels liés, autrefois, à l'exploitation de la tourbière;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu unanimement ce qui suit :

QUE le premier projet de règlement numéro 2019-06 intitulé « *Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage dans le but d'agrandir la zone M-08 à même la M-09 et d'autoriser la classe d'usage « service de réparation » dans la zone IA-04* » dont le texte suit soit adopté;

QUE ce premier projet de règlement contient des dispositions portant sur une matière susceptible d'approbation référendaire, tel que le prévoient les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

QU'une assemblée de consultation publique sur le projet de règlement 2019-06 et sur les conséquences de son adoption soit tenue le 13 mai 2019, à 18h30, à l'édifice municipal situé au 1026, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité est autorisée, et elle l'est par les présentes, à publier dans les journaux locaux et à afficher au bureau de la municipalité, tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QUE des copies certifiées conforme de la présente résolution d'adoption et du premier projet de règlement 2019-06 soient transmises à la MRC de Charlevoix.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2019-06

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule et l'annexe A font partie intégrante du présent règlement.

Article 2 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de « *Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage dans le but d'agrandir la zone M-08 à même la M-09 et d'autoriser la classe d'usage « service de réparation » dans la zone IA-04* » et porte le numéro **2019-06**.

Article 3 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet :

- D'agrandir la zone M-08 à même la zone M-09 dans le secteur de Saint-Bernard sur le chemin de la Traverse afin de faciliter l'implantation de la nouvelle caserne incendie près de l'usine de traitement d'eau potable;
- D'ajouter la classe d'usage 64 « service de réparation » aux usages autorisés dans la zone IA-04 sur le chemin de la Traverse où se trouvent les bâtiments industriels liés à l'exploitation de la tourbière.

Article 4 AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le Règlement numéro 2009-08 intitulé « *Règlement de zonage* » ainsi que ses amendements soient modifiés par les dispositions suivantes :

4.1 L'article 4.3 intitulé « **GRILLE DES SPÉCIFICATIONS / Groupe et classe d'usages** » est modifié de la manière suivante :

1. Ajout d'un point « ● » dans la colonne de la zone IA-04 vis-à-vis la rangée de la classe d'usage 64 « Service de réparation »

4.2 Les plans de zonage intitulés respectivement « **Feuillet I : Municipalité** » et « **Feuillet II : Secteur Saint-Bernard** » sont modifiés de manière à agrandir la zone M-08 à même la zone M-09 de manière à ce que le lot 5 276 119 et une partie du lot 5 276 120 soient dorénavant inclus dans la zone M-08, tel qu'illustrés à l'annexe A ci-jointe.

Article 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la municipalité de L'Isle-aux-Coudres, ce huitième (8^e) jour du mois d'avril deux mille dix-neuf (2019).

Patrice Desgagne,
Maire

Pamela Harvey,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ANNEXE A
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-06

Agrandissement de la zone M-08 à même la zone M-09
Extrait Feuillet I : Municipalité

AVANT MODIFICATION :



APRÈS MODIFICATION :



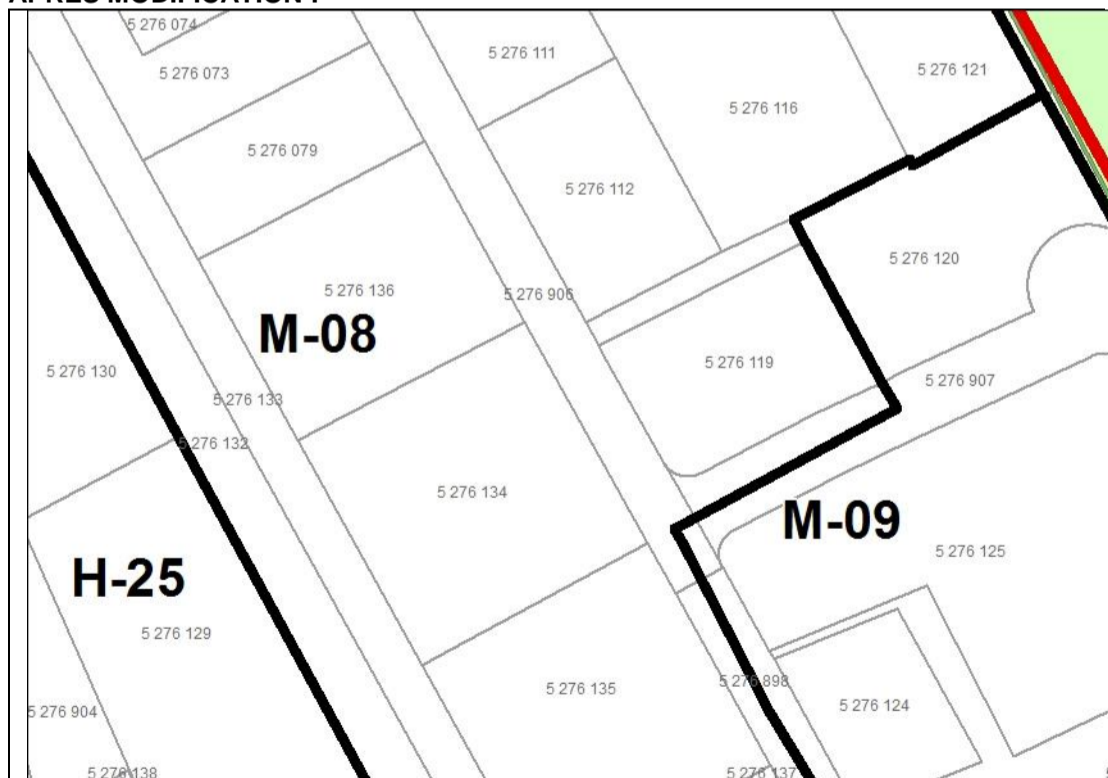
ANNEXE A (SUITE)
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-06

Agrandissement de la zone M-08 à même la zone M-09
Extrait Feuillet II : Secteur Saint-Bernard

AVANT MODIFICATION :



APRÈS MODIFICATION :



#2019-04-141 – Tarifs d’inscription au camp de jour municipal

Considérant l’entente intervenue avec Le Camp Le Manoir pour la gestion du camp de jour municipal, le tout tel qu’il appert de la résolution #2019-03-99;

Considérant que les inscriptions débuteront bientôt;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Frédéric Boudreault et résolu unanimement de fixer les tarifs d'inscription ainsi qu'il suit :

- 275,00 \$ pour l'été, pour le premier enfant d'une même famille;
- 225,00 \$ pour l'été, pour le deuxième enfant d'une même famille;
- 175,00 \$ pour l'été, pour le troisième enfant et les suivants d'une même famille;
- 40,00 \$ de la journée.

#2019-04-142 - Commandite à l'organisme Sport Action Isle-aux-Coudres - Activité hockey 2019

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu unanimement d'autoriser le paiement de 500,00 \$ au comité Sport Action Isle-aux-Coudres pour l'activité hockey 2019, tel que prévu au budget. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés.

#2019-04-143 - Commandite à l'organisme Sport Action Isle-aux-Coudres – Opération Glou-Glou

Il est proposé par la conseillère Johanne Fortin et résolu unanimement de commanditer, tel que budgété, pour la somme de 1 000,00 \$, l'organisme Sport Action Isle-aux-Coudres concernant son activité GlouGlou qui aura lieu après la fonte des neiges et qui consiste à nettoyer les fossés et les chemins publics et de permettre à l'organisme l'entreposage temporaire des cannettes amassées lors de cette activité dans le garage municipal ou à l'écocentre avec l'accord de la MRC de Charlevoix. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2019-04-144 - Commandite à Les Productions Euphorie et autorisation d'installer une affiche à la sortie du traversier

Considérant que Productions Euphorie est un organisme sans but lucratif;

Considérant la demande de commandite et la demande d'autorisation pour l'installation d'une affiche reçues le 26 mars dernier;

Considérant que Productions Euphorie a reçu l'autorisation requise du Club de motoneiges de L'Isle-aux-Coudres afin d'installer, du mois de juin au mois de septembre 2019, son affiche annonçant son spectacle estival sur le panneau dudit club situé à la sortie du traversier;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Luc Desgagnés et résolu unanimement ce qui suit :

. d'accorder une commandite de 500,00 \$ à Les Productions Euphorie pour la réalisation de son spectacle estival 2019. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés;

. d'autoriser Productions Euphorie à installer son affiche de grand format sur le panneau du Club de motoneiges de L'Isle-aux-Coudres, lequel est situé face à la sortie du traversier, et ce, durant toute la saison estivale, soit du mois de juin au mois de septembre 2019.

#2019-04-145 – Aménagements autorisés à la Halte du Pilier - Demandes de Suroit aventures Inc.

Considérant les diverses demandes formulées par Suroit aventure Inc.;

Considérant les recommandations faites par le comité de recommandation de la Halte du Pilier, lors de la rencontre qui a eu lieu le 4 avril dernier;

Considérant l'analyse des demandes qui a été faite par le conseil municipal en tenant compte des recommandations du comité de recommandation de la Halte du Pilier;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu unanimement ce qui suit :

. d'autoriser l'affiche telle que proposée, en autant toutefois qu'elle réponde aux normes d'urbanisme et qu'un permis soit émis par l'inspecteur en bâtiment;

. de laisser les roches qui délimitent actuellement le stationnement du reste du site et de voir cet été si un nouvel aménagement est nécessaire;

. de requérir le ministère des Transports du Québec de déplacer la balise piétonnière située sur le chemin des Coudriers, en façade de la Halte du Pilier, et, pour ce faire, de s'engager à aménager un trottoir reliant le ponton devant lequel le passage piétonnier devrait se trouver jusqu'à l'entrée d'auto, et ce, d'une façon qui ne sera pas nuisible aux amateurs de sports nautiques, soit notamment en installant à la même hauteur que la pelouse des pièces de bois servant à délimiter le passage;

. de ne pas accorder un siège à Suroit aventure Inc. sur le comité de recommandation de la Halte du Pilier. Cependant, le conseil municipal est d'accord pour que les représentants de Suroit aventure Inc. puissent présenter eux-mêmes leurs demandes au comité de recommandation, s'ils le jugent nécessaire;

. de ne pas rendre de décision, pour l'instant, concernant la demande d'aménagement d'une terrasse à l'avant du bâtiment principal puisque des données restent à être validées.

Étant donné qu'elle occupe un emploi temps partiel et saisonnier aux Moulins de l'Isle-aux-Coudres, la conseillère Johanne Fortin souhaite se retirer de la discussion concernant la résolution suivante portant le numéro #2019-04-146.

#2019-04-146 – Paiement de l'aide au fonctionnement des Moulins de L'Isle-aux-Coudres

Il est proposé par le conseiller Frédéric Boudreault, secondé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu majoritairement d'effectuer le versement de l'aide au fonctionnement de 17 340,00\$ aux Moulins de l'Isle-aux-Coudres, le tout tel que prévue au budget. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2019-04-147 – Bibliothèque municipale – Nomination et reconnaissance des bénévoles

Il est proposé par la conseillère Johanne Fortin et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes à titre de personnes autorisées pour être bénévoles à la bibliothèque municipale, soit mesdames Claudine Hovington, Thérèse Harvey, Line Dufour, Isabelle Boudreault et Marianne Simard-Boudreault, d'autoriser l'achat de cinq (5) certificats-cadeaux d'une valeur de 40,00 \$ chacun, pour un total de 200,00 \$, auprès de Tourisme Isle-aux-Coudres, en guise de marque de reconnaissance dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole qui se déroulera du 7 au 13 avril 2019 et de transmettre à chacune des bénévoles une lettre personnalisée afin de les remercier individuellement. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2019-04-148 – Période de questions

La période de questions est ouverte à 20h06.

Les questions ayant toutes été répondues, la période de questions est fermée à 20h11.

#2019-04-149 – Levée de la séance ordinaire du 8 avril 2019

Il est proposé par la conseillère Johanne Fortin et résolu unanimement de lever la séance ordinaire du 8 avril 2019, à 20h11.

Patrice Desgagne, maire

**Pamela Harvey, directrice générale
et secrétaire-trésorière**

Je, Patrice Desgagne, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 13 mai 2019. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

Patrice Desgagne, maire